



Votre interlocuteur

Ludivine CROES



lcroes@onet.fr

120 allée de Pierre blanche

Plaine de l'Ain

01150 SAINT VULBAS

LIP LYON ITN NUCLEAIRE
Madame JUSTINE PLACIDO
69 Rue Jean Zay

69800 – SAINT PRIEST

A SAINT VULBAS, le 11/05/2026

Madame,

Veuillez trouver ci-joint deux exemplaires de la convention pour la formation Port des EPI Respiratoires : ARI, Heaume Ventilé et Tenue Étanche Type MRV5/MURU à laquelle sont inscrites les personnes suivantes :

MUSTAPHA BOUMDOUHA

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner au plus vite un exemplaire daté et signé, accompagné du cachet de votre entreprise, afin d'engager les démarches nécessaires au déroulement de cette formation, et ce à l'adresse ci-dessus.

Conservez le deuxième exemplaire de cette convention qui pourra vous être demandé par votre organisme paritaire collecteur agréé ou votre fonds d'assurance formation en vue d'une éventuelle prise en charge.

Nous vous remercions de votre confiance et nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ONET TECHNOLOGIES TI

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Articles L. 6353-1 et L.6353-2 du Code du travail
Session n° 26244024MH

Entre les soussignés,

Nom et adresse du client <i>Dénommé ci-après le « Client »</i>	Nom et adresse de l'organisme de formation <i>Dénommé ci-après le « ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation »</i>
LIP LYON ITN NUCLEAIRE 69 Rue Jean Zay 69800 - SAINT PRIEST	ONET TECHNOLOGIES TI Formation ZA La Plaine des Vaux – 6A Impasse Pierre Latécoère 37500 Chinon
Code NAF :	Code NAF : 85.59A
SIRET :	Siret n° 38803510700290
	Déclaration d'Activité enregistrée sous le n° 24130153537 auprès du préfet de la région Centre-Val de Loire

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ONET TECHNOLOGIES TI s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015. A ce titre, ONET TECHNOLOGIES TI adhère à la charte qualité d'AGEFOS PME qui est disponible à l'adresse : www.agefos-pme.com.

Article 1 - Objet de la Convention

En exécution de la présente convention, ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :

Intitulé de l'action de formation : MRV5/MURU	Port des EPI Respiratoires : ARI, Heaume Ventilé et Tenue Étanche Type
Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) :	
Date de la session :	du 12/06/2026 au 12/06/2026
Durée :	10.00 jour(s), 7:00 heures
Lieu de la formation :	ST VULBAS (Ain)
Programme et méthodes :	voir fiche descriptive en annexe
Format de réalisation :	Présentiel

Article 2 – Effectif formé

ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation accueillera la (les) personne(s) suivante(s) :

MUSTAPHA BOUMDOUHA

Article 3 - Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'entreprise s'acquittera de :

Intitulé de la prestation	Type de tarification	Coût unitaire HT	Quantité	Coût global HT	Taux de TVA
Tarif	Forfait/Pers.	184,00 €	1.00	184,00 €	20 %
Coût total HT		184,00 €			
Montant Total TVA		36,80 €			
Coût total TTC		220,80 €			

Article 4 – Modalités de règlement

Les factures seront établies à l'issue de la formation par l'organisme de formation ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation, accompagnées des feuilles d'émargement dûment signées par les stagiaires (signature le matin et signature l'après-midi) et le formateur ainsi que tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Dans le cadre d'une subrogation de paiement de la prestation à l'OPCO, LIP LYON ITN NUCLEAIRE transmet à ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation le numéro et l'avis d'accord de prise en charge avant le début de la prestation.

Dans le cas où l'OPCO ne prendrait pas en charge le montant, ou que l'accord de prise en charge ne nous serait pas adressé avant le début de l'action, les montants dus et les frais associés, seront intégralement facturés à LIP LYON ITN NUCLEAIRE.

Les modalités de règlement sont définies contractuellement et peuvent varier en fonction de l'accord conclu entre les parties.

Dans tous les cas, les conditions retenues sont expressément mentionnées dans le contrat ou le bon de commande, et s'imposent aux deux parties dès lors qu'elles ont été acceptées.

Article 5 – Résiliation de la convention

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 10 jours francs avant le début de l'action mentionnée dans l'article 1, ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation pourra retenir sur le coût total, les sommes qu'il aura engagées pour la réalisation de ladite action.

Les conditions d'annulation sont définies contractuellement et peuvent varier en fonction de l'accord conclu entre les parties.

Dans tous les cas, les modalités retenues sont indiquées dans le contrat ou la commande et s'imposent aux deux parties dès leur acceptation.

Article 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'Article 1.

Fait en double exemplaire, à SAINT VULBAS, le 11 mai 2026.

Pour le client	Pour ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation
Nom du représentant légal ou signataire dûment habilité Date – Cachet – signature	José SEQUEIRA - Responsable Formation
	 ONET TECHNOLOGIES TI Centre de Formation 120 Allée de Pierre Blanche Plaine De L'Ain 01150 SAINT VULBAS Etablissement secondaire inscrit au RCS de Tours SIRET : 388 035 107 00290 - APE 8559A TEL. : 04 74 61 99 79

Un exemplaire de cette convention dûment signée et revêtue du cachet de l'entreprise est à nous adresser par courrier à l'adresse suivante :

120 allée de Pierre blanche – Plaine de l'Ain – 01150 SAINT VULBAS

ONET TECHNOLOGIES TI - S.A.S. au capital de 2 000 000 € - 388 035 107 RCS MARSEILLE

SIEGE SOCIAL : 36, boulevard de l'Océan – CS 20280 – 13258 MARSEILLE – Cedex 09 - France

Tél. : 04 91 29 18 10 - Fax : 04 91 29 18 51 - onet-technologies-ti@onet.fr - <http://www.onet-technologies.com>

ONET TECHNOLOGIES TI formation est certifiée Qualiopi concernant la catégorie **actions de formation**. Vous trouverez notre certificat sur notre site

Centre de Formation

Durée

1.00 jour(s)

7:00 heures

Public

Tout opérateur devant intervenir occasionnellement ou non en atmosphère irrespirable.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les prescriptions sur le port du Heaume Ventilé (HV)
- Connaître les prescriptions sur le port de la Tenue Étanche Ventilée (TEV) de type MRV5 ou MURU
- Connaître les prescriptions sur le port de l'Appareil Respiratoire Individuel (ARI)
- Porter le heaume ventilé, la tenue étanche ventilée et l'appareil respiratoire individuel
- Réagir en situation dégradée

Programme

- Accueil des stagiaires, présentation des objectifs, de l'action et des participants
- Risque des atmosphères dangereuses :
 - Anoxie / asphyxie
 - Explosion
 - Toxicité gaz et liquides
 - Fonction respiratoire
 - Composition de l'air
- Fonction, description et spécificités
 - Risques liés au port des Équipements Protection Respiratoire
 - Usages pour lesquels le port des Équipements Protection Respiratoire est réservé et interdit
 - Rôles des acteurs (utilisateur, chargé de surveillance, chargé de travaux), avant, pendant et après l'intervention
 - Bonnes et mauvaises pratiques lors de l'utilisation des Équipements Protection Respiratoire
 - Conduite à tenir en cas d'urgence et anomalie
- Procédure de pénétration et / ou d'intervention :
 - Prescription de sécurité
 - Installation et contrôle du bon fonctionnement du matériel
 - Habillage – Déshabillage
 - Conduite à tenir en cas d'urgence et anomalie pour l'utilisateur et pour la personne chargée de la surveillance
 - Analyse du risque
 - Chronologie des actions avant intervention
- Mise en situations pratiques :
 - Technologie des Équipements Protection Respiratoire
 - Règles de sécurité
 - Port des Équipements Protection Respiratoire et simulation d'une intervention
 - Installation et contrôle du bon fonctionnement du matériel
 - Habillage - Déshabillage
 - Conduite à tenir en cas d'urgence et anomalie

Méthodes et supports

- Progression pédagogique par objectif avec alternance entre théorie et manipulation pratique
- Support de formation remis à chaque stagiaire
- Équipements Protection Respiratoire : Appareil Respiratoire Isolant, Heaume Ventilé et Tenue Étanche Ventilée de type MRV5 ou MURU

Prérequis

- Maîtrise de la langue d'enseignement : Français lu, écrit, parlé
- Aptitude médicale au port des Équipements de Protection Respiratoires

Modalités d'évaluation

Validation des Acquis en Situation (VAS) selon 10 critères (pas de critère sensible).

Critères de réussite

L'attestation ARI - TEV - HEAUME avec avis favorable est délivrée si le stagiaire valide pour chacun des EPI, 7 des critères à la VAS.